



Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 21 juin 2023

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. **Validation des signatures de la pétition publique 2707**
2. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 28 avril 2023, des 4 et 10 mai 2023 ainsi que de la réunion jointe du 3 mai 2023**
3. **Examen de nouvelles demandes de pétition publique et ordinaire ainsi que de pétitions reformulées**
4. **Addendum (= suivi des pétitions en cours d'instruction)**
5. **Divers**

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Gilles Baum remplaçant M. Gusty Graas, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Jean-Paul Schaaf

Mme Roberta Pinto, M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gusty Graas

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. **Validation des signatures de la pétition publique 2707**

La Commission des Pétitions procède à la validation des signatures de la pétition publique 2707 :

Pétition publique 2707 - Ugepassten Personalschlüssel an der Crèche / Maison relais

NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES :	4.881
(APRÈS la suppression de 196 doublons)	
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES SUR PAPIER :	0
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES :	4.881
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES CONTRÔLÉES (100%) :	4.881
NOMRE TOTAL DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES NON VALIDES :	58 = 1,19 %
NOMRE TOTAL DE SIGNATURES SUR PAPIER NON VALIDES :	0

NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES : 4.823

La pétition publique 2707 ayant dépassé le seuil des 4.500 signatures valides, un débat public à son sujet sera organisé sous la nouvelle législature.

2. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 28 avril 2023, des 4 et 10 mai 2023 ainsi que de la réunion jointe du 3 mai 2023

L'ensemble des projets de procès-verbal sous rubrique est approuvé.

3. Examen de nouvelles demandes de pétition publique et ordinaire ainsi que de pétitions reformulées

- **DEMANDE DE PÉTITION PUBLIQUE REFORMULÉE**

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité de la demande de pétition publique suivante :

*Demande de pétition publique **2735** - Prise de sang gratuite 1 fois par an sans avoir besoin d'une ordonnance médicale.*

Dépôt : le 13.04. 2023 à 08:18

Pétitionnaire : Monsieur Filipe Da Silva

- **NOUVELLES DEMANDES DE PÉTITION PUBLIQUE**

Au regard du nombre élevé de demandes de pétition publique, la commission n'a pu en traiter qu'une partie (25). Les demandes de pétition publique restantes figurent à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission (24).

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2735** - Prise de sang gratuite 1 fois par an sans avoir besoin d'une ordonnance médicale.*

Dépôt : le 13.04. 2023 à 08:18

Pétitionnaire : Monsieur Filipe Da Silva

*Demande de pétition publique **2757** - Arbeitszeitverkürzung im Krankenhaus-und Pflegesektor / Réduction du temps de travail dans le secteur hospitalier et médico-social.*
Dépôt: le 07.05.2023 à 18:53
Pétitionnaire: Monsieur Jean-Paul Molitor

*Demande de pétition publique **2765** - Introduction d'un nouveau genre de contrat de travail nommé CDI ESS (Contrat de travail à durée indéterminée – Économie sociale et solidaire) pour la reconnaissance officielle de l'engagement social et environnemental des personnes vulnérables, afin de faciliter de recevoir un contrat de bail chez un propriétaire privé.*
Dépôt: le 14.05.2023 à 13:12
Pétitionnaire: Madame Triana Esperanza Hilgersom

*Demande de pétition publique **2769** - Créer une plateforme numérique accessible via Internet à tout citoyen ayant le droit de vote, afin de recueillir l'avis de ces citoyens sur les lois ou modifications législatives importantes envisagées.*
Dépôt : le 16.05.2023 à 12:29
Pétitionnaire : Monsieur Christian Isekin

*Demande de pétition publique **2770** - Droit au service bancaire sans frais. Pour l'obligation des banques à proposer une option de compte et de carte totalement gratuite.*
Dépôt: le 16.05.2023 à 18:48
Pétitionnaire: Madame Olivia Tchala-Sare

*Demande de pétition publique **2772** - Congé parental pour famille d'accueil*
Dépôt: le 17.05.2023 à 09:10
Pétitionnaire: Madame Laeticia Monadjemi

*Demande de pétition publique **2773** - Gesetzliches Verbot von aversiven Führungsmitteln bei Hunden, wie z.B. Stachelhalsband, Würgehalsband, Teletakt, usw.*
Dépôt: le 18.05.2023 à 14:08
Pétitionnaire: Monsieur Steve Arnoldy

*Demande de pétition publique **2774** - Cours de premier secours gratuit et obligatoire à partir de 18 ans pour tous les habitants du Luxembourg.*
Dépôt: le 20.05.2023 à 01:56
Pétitionnaire: Monsieur Badouin Schinker

*Demande de pétition publique **2775** - Améliorer la sécurité des habitants du pays en augmentant la présence de la Police Grand-Ducale.*
Dépôt: le 22.05.2023 à 11:24
Pétitionnaire: Monsieur Paulo Hernane Jeronimo

*Demande de pétition publique **2777** - Interdire les véhicules motorisés un dimanche par mois (sauf dérogation)*
Dépôt: le 25.05.2023 à 08:07
Pétitionnaire: Monsieur Jean-Marie Bourhis

*Demande de pétition publique **2779** - Aféieren vum Beruff 'Pflegehilfskraft', och 'Pflegehelfer*in' genannt*
Dépôt: le 26.05.2023 à 21:44
Pétitionnaire: Madame Mandy Michels

*Demande de pétition publique **2782** - Mise en place d'une e-carte permettant le remboursement automatique des frais médicaux.*

Dépôt: le 31.05.2023 à 12:58
Pétitionnaire: Monsieur Luca Vinti

*Demande de pétition publique **2783** - Trouver une solution légale visant à protéger les acheteurs de maisons en construction contre l'augmentation annuelle de l'indice*

Dépôt: le 31.05.2023 à 16:47
Pétitionnaire: Monsieur Bernardo Cerveira

*Demande de pétition publique **2793** - suppression impôts (demi taux global) sur échéance de la pension complémentaire privée 111bis*

Dépôt : le 08.06.2023 à 14:51
Pétitionnaire : Monsieur Dany Tana

Échange de vues

Madame la Présidente Nancy Arendt n'est pas certaine que, contrairement à ce qui est revendiqué dans la *demande de pétition publique **2770** - Droit au service bancaire sans frais. Pour l'obligation des banques à proposer une option de compte et de carte totalement gratuite.*, l'État puisse contraindre les banques à proposer certains de leurs services sans frais. Monsieur le Député André Bauler explique que le fonctionnement du marché unique européen est fondé sur des piliers parmi lesquels la liberté de commerce, la libre concurrence et la libre fixation des prix en font partie. Selon lui, le législateur qui mettrait en œuvre ce qui est demandé par le pétitionnaire irait à l'encontre des principes européens. Monsieur le Député Gilles Baum indique se montrer très critique à l'égard de la présente demande de pétition publique. Pour lui, cela va à l'encontre de la liberté d'exercer un commerce. Il propose d'envoyer au pétitionnaire les procès-verbaux du débat public relatif à la *pétition publique 1880 - Pétition ayant pour objet une sensible réduction respectivement la gratuité des services bancaires de base par le biais de modifications à apporter à la loi du 13 juin 2017 relative aux comptes de paiement* qui a eu lieu le 21 juin 2019 ainsi que de la réunion jointe qui a eu lieu par la suite. Madame la Présidente Nancy Arendt fait savoir qu'il est impératif de fixer une ligne directrice pour ce type de pétitions et de s'y tenir. Monsieur le Député Marc Goergen révèle qu'une loi autrichienne a fixé un tarif annuel maximal pour les services bancaires de base. Monsieur le Député André Bauler souligne que la présente demande de pétition impacte fortement un tiers qui détient lui aussi des droits et des libertés, dont la liberté de commerce. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo rappelle le principe de la liberté contractuelle et de la libre adhérence aux termes du contrat. Il établit une comparaison entre ce que le pétitionnaire souhaite imposer aux banques et le fait de contraindre un supermarché à proposer certains produits gratuitement. Selon lui, il est dangereux de s'immiscer dans les relations entre prestataire et client. Monsieur le Député Marc Hansen, en revanche, relève que le pétitionnaire semble demander dans la motivation d'intérêt général la création d'« un droit au service bancaire ». Or, la création de droits subjectifs fait bien partie des attributions de la Chambre. Madame la Présidente Nancy Arendt et Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf partagent cet avis. La commission déclare que la présente demande pétition publique est recevable. Monsieur le Député André Bauler s'abstient.

AVIS NÉGATIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2758** - Autorisation de congé parental pour une famille d'accueil*

Dépôt: le 10.05.2023 à 09:43
Pétitionnaire: Madame Laeticia Monadjemi

Motivation :

La pétition 2758 est jugée éminemment similaire à la pétition publique 2772 - *Congé parental pour famille d'accueil* déposée le 17.05.2023 par la même pétitionnaire. La demande de pétition publique 2772 respectant les conditions de recevabilité en matière de forme, contrairement à la présente demande de pétition publique 2758, il est décidé que la demande de pétition publique 2758 est à écarter en faveur de la demande de pétition publique 2772.

*Demande de pétition publique **2761** - *Miete berechnen**

Dépôt: le 11.05.2023 à 23:16
Pétitionnaire: Monsieur Robert Majerus

Motivation :

La pétition 2761 est jugée similaire quant à son fond à la pétition publique 2541 – *Encadrer le paiement des baux à loyer en cas de diminution des revenus, exemple perte d'emploi*, déposée le 30.11.2022, d'une part, et à la pétition publique 2506 – *Baisser les prix des loyers*, déposée le 21.10.2022, d'autre part. Partant, la pétition 2761 est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2767** - *Les actes de naissances gratuits**

Dépôt: le 15.05.2023 à 09:45
Pétitionnaire: Madame Sabrina El Behri

Motivation :

La pétition publique 2767 ne relève pas d'une compétence étatique, mais dépend de l'autonomie communale. Partant, celle-ci est à transmettre au Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL).

*Demande de pétition publique **2776** - *UCI strossenvelo weltmeesterschaft 20XX Kandidatur**

Dépôt: le 22.05.2023 à 16:01
Pétitionnaire: Monsieur Norberto Dias Abreu

Motivation :

La pétition publique 2776 ne relève pas d'une compétence de la Chambre des Députés. Partant, celle-ci est à transmettre à la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL).

*Demande de pétition publique **2780** - *Que chaque Ministre découvre ses revenus, ses biens immobiliers et ses biens mobiliers**

Dépôt: le 29.05.2023 à 17:33
Pétitionnaire: Monsieur Patrick Weis

Motivation :

D'une part, la pétition publique 2780 est partiellement superfétatoire compte tenu des dispositions de l'article 2 de l'Arrêté grand-ducal du 14 mars 2022 fixant les règles déontologiques des membres du Gouvernement.

D'autre part, il existe une incohérence manifeste entre les revendications exprimées dans l'intitulé de la pétition et les arguments développés dans le but de la pétition et dans la motivation d'intérêt général de la pétition.

Échange de vues

Monsieur le Député Marc Hansen se demande si la *demande de pétition publique 2767 - Les actes de naissances gratuits* n'a pas trait à l'autonomie communale et si les communes ne sont pas libres de fixer les tarifs du timbre de chancellerie. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo estime que la loi qui constitue la base légale de cet acte pourrait également prévoir que ceux-ci doivent être délivrés à titre gratuit. Monsieur le Député Marc Goergen est d'avis que l'État peut imposer la gratuité de la délivrance de l'acte de naissance. Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf, en revanche, imagine que la question relève de l'autonomie communale car cet argent est prélevé par les communes dans le but de couvrir leurs frais liés à ce service. En tant que bourgmestre d'Ettelbruck, qui dispose d'une maternité où naissent chaque année jusqu'à 900 enfants, la délivrance des actes de naissance engendre des frais et un besoin accru en personnel. Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf précise qu'à Pétange, la délivrance d'actes de naissance est gratuite.

A REFORMULER

Demande de pétition publique 2763 - Obtenir la nationalité luxembourgeoise en tant que résident modèle après 5 ans et ne connaissant pas la langue luxembourgeoise !

Dépôt: le 12.05.2023 à 14:13

Pétitionnaire: Monsieur Laurentiu Ichim

Motivation :

-La pétition publique doit porter sur une thématique d'intérêt général. En conséquence, la référence à des expériences personnelles ou l'utilisation de pronoms personnels n'est pas permise. La motivation de l'intérêt général de la pétition est donc à reformuler/généraliser de façon à éliminer les références directes à l'expérience personnelle et à supprimer les pronoms personnels ('je', 'moi' etc.).

-La pétition publique se doit d'être formulée dans un langage correct et non-inflammatoire. De ce fait, le but de la pétition et la motivation de l'intérêt général de la pétition sont à reformuler de façon à présenter différemment les revendications et sous une autre tonalité.

Demande de pétition publique 2764 - Les crimes contre l'Economie doivent être punis

Dépôt: le 12.05.2023 à 12:38

Pétitionnaire: Monsieur Leo Benkel

Motivation :

-La commission est d'avis que la comparaison entre les « crimes économiques » et les homicides est malvenue. De ce fait, il est demandé au pétitionnaire de supprimer la dernière phrase du but de la pétition (« Ils devraient être punis aussi sévèrement que les homicides. »).

-L'intitulé de la pétition doit rendre compte succinctement des revendications exprimées dans la pétition. Ainsi, il est demandé au pétitionnaire de préciser dans l'intitulé de la

pétition qu'il souhaite que « Les crimes contre l'Économie doivent punis » *plus sévèrement* ou *plus lourdement*, par exemple. Le pétitionnaire reste libre du choix de la formulation.

*Demande de pétition publique **2766** - Nouvelle regles pour les chien agressifs.*

Dépôt: le 14.05.2023 à 18:54

Pétitionnaire: Madame Delia Cristiana Beian

Motivation :

-La Commission des Pétitions considère que la pétition n'est pas suffisamment claire et ne permet pas au lecteur de comprendre les griefs et les revendications exprimées. En effet, la formulation actuelle ne permet pas de comprendre si le pétitionnaire souhaite, par exemple, apporter des modifications à la responsabilité civile délictuelle du fait des animaux (art. 1385 du Code civil : « Le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. ») ou bien accroître la liste luxembourgeoise des races de chiens dangereuses, ou bien durcir les peines, ou bien toute autre chose.

Il est donc demandé au pétitionnaire de reformuler sa pétition de façon à clarifier ce qui est concrètement demandé.

-La pétition publique ne doit pas contenir des allégations sans les prouver. De ce fait, il est demandé au pétitionnaire soit de reformuler entièrement la motivation d'intérêt général de la pétition, soit de d'indiquer la source permettant de vérifier que les attaques de chiens sont de plus en plus fréquentes et que ces attaques ne reçoivent pas « une véritable résolution juridique ».

*Demande de pétition publique **2768** - Faire reconnaître la langue portugaise comme quatrième langue nationale*

Dépôt : le 16.05.2023 à 07:28

Pétitionnaire : Monsieur Michel Van Aken

Motivation :

-Il existe une seule langue nationale au Luxembourg : le luxembourgeois. Les langues administratives sont au nombre de trois : le luxembourgeois, le français et l'allemand. Il faut que le pétitionnaire précise s'il souhaite que le portugais devienne la 4e langue administrative ou bien la 2e langue nationale.

-La dernière phrase de la motivation de l'intérêt général est soit à reformuler, soit à supprimer car elle est incompréhensible : « Je me suis laissé dire qu'il voulait faire renaître le club de football de l'Aris Bonnevoie, mais il est bien présent dans d'autres manifestations sportives tant que sociales. »

-L'appréciation selon laquelle les travailleurs portugais sont les meilleurs d'Europe est particulièrement subjective. Le pétitionnaire est donc prié de retirer ces propos du but de la pétition.

*Demande de pétition publique **2771** - Fir d'Schwell fir d'Akzeptanz vun de Petitiounen vu 4500 op 2000 ze senken*

Dépôt: le 17.05.2023 à 08:03

Pétitionnaire: Monsieur Boris Liedtke

Motivation :

-D'ëffentlech Petitioun muss sech op en Thema vun allgemengem Interessi bezéien. Deementspriedend ass eng Referenz op perséinlech Erfarungen oder d'Benotzen vu

perséinleche Pronomen net erlaabt. D'Motivatioun vun der Petitioun muss also ëmformuléiert ginn esou datt direkt Referenzen op perséinlech Erfarungen a perséinlech Pronomen („ech“, „mir“, etc.) ewech geholl ginn.

-Am Titel vun der Petitioun gëtt ugedeit datt, aktuell, eng Petitioun 2000 Ënnerschrëften kréie muss, fir akzeptéiert/ugeholl ze ginn. Dëst ass awer net de Fall: D'Recevabilitéit vun der Petitioun ass onofhängeg vun den Unzuel un Ënnerschrëften. D'Schwell vun 4500 Ënnerschrëften bezitt sech nëmmen op öffentlech Debatten: fir datt eng Petitioun öffentlech debattéiert gëtt, muss déi effektiv mindestens 4500 valabel Ënnerschrëften kréien. Den Petitionär deemtsprechend gebieden dat am Titel vun der Petitioun ze verbesseren.

*Demande de pétition publique **2778** - Reduktioun vun den Walperioden fir Gemengen an Chamberwalen ëm een Joer.*

Dépôt: le 25.05.2023 à 17:04

Pétitionnaire: Monsieur Romain Reiter

Motivation :

-D'öffentlech Petitioun muss esou formuléiert sinn, dass den Lieser einfach verstoen kann, wat genau gefrot ass. Deemtsprechend ass den Petitionär gebieden seng Petitioun méi déifgrënneg ze faassen an z'argumentéieren.

EN SUSPENS

Les demandes de pétition publique sont placées en suspens lorsque la Commission des Pétitions requiert davantage d'informations (soit de la part du pétitionnaire, soit de la part de l'organisme compétent) ou bien une recherche plus approfondie du sujet pour se prononcer sur la recevabilité desdites demandes de pétition publique. L'analyse de la recevabilité des demandes de pétition publique en suspens est renvoyée à la prochaine réunion de la commission sous réserve que celle-ci dispose des informations complémentaires requises d'ici là.

*Demande de pétition publique **2759** - Permettre aux ONG de continuer à donner et à partager de la nourriture pour réduire la faim au Luxembourg.*

Dépôt: le 11.05.2023 à 09:46

Pétitionnaire: Madame Maria Concepcion Zubizarreta

*Demande de pétition publique **2762** - Améliorer et moderniser les solutions de paiement du parking à Luxembourg*

Dépôt: le 11.05.2023 à 17:51

Pétitionnaire: Monsieur Sébastien Delmas

*Demande de pétition publique **2765** - Introduction d'un nouveau genre de contrat de travail nommé CDI ESS pour la reconnaissance officielle de l'engagement social et environnemental des personnes vulnérables, afin de faciliter de recevoir un contrat de bail chez un propriétaire privé.*

Dépôt: le 14.05.2023 à 13:12

Pétitionnaire: Madame Triana Esperanza Hilgersom pour Secondhand4KIDS Kasecha Sàrl-S SIS

Échange de vues

Madame la Présidente Nancy Arendt souhaite connaître l'avis des membres de la commission sur la recevabilité de la *demande de pétition publique 2762 - Améliorer et moderniser les solutions de paiement du parking à Luxembourg*. Monsieur le Député André Bauler est convaincu que la thématique relève de l'autonomie communale. En effet, sauf exception, les frais de stationnement sont prélevés par les communes. Madame la Présidente Nancy Arendt ne s'oppose pas à ce que la présente pétition soit transmise à la Ville de Luxembourg, mais elle est d'avis que le pétitionnaire se réfère à l'ensemble du pays. Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf indique se poser la même question. Il relève que le pétitionnaire semble faire référence à la Ville de Luxembourg et au Luxembourg indistinctement. D'après l'orateur, s'il s'agit d'une recommandation générale, alors la pétition serait recevable. Madame la Présidente Nancy Arendt est d'avis que la dernière phrase de la motivation de l'intérêt général semble généraliser la revendication à l'ensemble du territoire national. Monsieur le Député André Bauler souligne que le pétitionnaire a écrit « à Luxembourg » dans l'intitulé et non pas « au Luxembourg », ce qui renvoie à la Ville de Luxembourg. Selon Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf, la présente pétition est soit à généraliser par le pétitionnaire, soit à envoyer à la Ville de Luxembourg. Monsieur le Député Marc Goergen, quant à lui, considère que comme la pétition est relative aux moyens de paiement, elle concerne davantage l'Économie ou le Commerce. Monsieur le Député Marc Hansen estime qu'il faut demander au pétitionnaire de clarifier. La commission décide de prendre contact avec le pétitionnaire pour obtenir une clarification.

Madame la Présidente Nancy Arendt relève que la *demande de pétition publique 2765 - Introduction d'un nouveau genre de contrat de travail nommé CDI ESS pour la reconnaissance officielle de l'engagement social et environnemental des personnes vulnérables, afin de faciliter de recevoir un contrat de bail chez un propriétaire privé*. fait usage de nombreuses abréviations sans les définir. Monsieur le Député Marc Goergen se demande si une S.à.r.l. a le droit de déposer une pétition publique. Madame la Présidente Nancy Arendt indique ne pas y voir de problème particulier, surtout dans le cas de la présente pétition et en prenant en compte le fait qu'il s'agit d'une société d'impact sociétal (SIS). Monsieur le Député Marc Hansen estime que le pétitionnaire doit clarifier les abréviations utilisées. Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf est d'avis que les revendications exprimées dans la pétition seraient très difficiles à mettre œuvre, mais que, *in fine*, ce n'est pas le rôle de la commission de se prononcer sur cette question. Monsieur le Député Marc Goergen répète qu'autoriser une société à but lucratif à déposer une pétition publique est dangereux et que cela se rapproche du lobbysme. Madame la Présidente Nancy Arendt suggère de demander au pétitionnaire s'il accepterait de déposer sa pétition en son nom propre.

- **DEMANDE DE PÉTITION PUBLIQUE RECLASSÉE EN DEMANDE DE PÉTITION ORDINAIRE**

La Commission des Pétitions n'a pas eu l'occasion de prendre position quant à la demande de pétition publique reclassée en demande de pétition ordinaire. Son traitement est reporté à la prochaine réunion de la commission.

- **NOUVELLE DEMANDE DE PÉTITION ORDINAIRE**

La Commission des Pétitions n'a pas eu l'occasion de prendre position quant à la nouvelle demande de pétition ordinaire. Son traitement est reporté à la prochaine réunion de la commission.

4. Addendum (= suivi des pétitions en cours d'instruction)

La Commission des Pétitions n'a pas eu l'occasion de prendre position quant aux éléments contenus dans le présent *Addendum*. Son traitement est reporté à la prochaine réunion de la commission.

5. Divers

La prochaine réunion de la Commission des Pétitions aura lieu le lundi, 26 juin 2023 à 8h00 par visioconférence.

Luxembourg, le 21 juin 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact